



2 mars 2009

KBC réagit aux allégations formulées dans les médias par un client de Theodoor Gilissen Bankiers

En tant qu'établissement financier, KBC Groupe a le plus grand respect pour la vie privée de ses clients. Pour cette raison et en tant que règle général, le groupe s'abstient de faire des déclarations publiques concernant des clients individuels. Il en va de même pour sa division private banking KBL European Private Bankers et ses filiales (en l'occurrence Theodoor Gilissen Bankiers).

KBC est au courant des allégations et des plaintes formulées par un client, et qui ont trait à une procédure judiciaire actuellement pendante devant les tribunaux. Il s'agit ici clairement d'un cas isolé d'un différend entre un client et sa banque. Cette personne apparemment diffuse maintenant ses allégations dans les médias. Face à ce genre d'insinuations unilatérales, qui ne correspondent en aucune façon avec les faits que la banque a pu constater, la banque a le devoir de défendre sa réputation. Aussi bien KBC que TGB nient donc formellement ces allégations.

L'affaire est actuellement en cours devant un tribunal d'Amsterdam. La banque dispose d'arguments irréfutables et est dès lors confiante dans l'issue de la procédure judiciaire. Afin de ne pas influencer cette procédure judiciaire, KBC s'abstiendra de tout autre commentaire dans la presse.

KBC Groupe SA
Avenue du Port 2 – 1080
Bruxelles
Viviane Huybrecht
Responsable Communication
Groupe et Service de Presse,
Tél. 02 429 85 45

Service de Presse
Tél. : + 32 2 429 65 01
Fax : + 32 2 429 81 60
E-mail : pressofficekbc@kbcbe